



TENNIS DE TABLE LES GECKOS

Le GECK'OPEN XIII 2019

TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE
PAR EQUIPES DE 2 JOUEURS

Le SAMEDI 23 FÉVRIER 2019 à REIGNIER

REGLEMENT

Article 1 :

Ce tournoi se déroulera le **samedi 23 Février 2019** de 8h30 à 21h30, sur 16 tables, au gymnase du collège de REIGNIER.

Article 2 :

Le tournoi est **régional** et homologué (homologation n° **en cours**), **et limité à 32 équipes** de deux joueurs ou joueuses licenciés à la FFTT des associations de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table, à partir du niveau **minime 2** (joueurs nés en 2006 et avant).

Article 3 :

Rappel de réglementation en vigueur concernant la licenciation :

Règlements fédéraux

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

.Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)

.Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>

.Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>

.Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

-Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4 :

Ce tournoi se déroulera selon la formule Coupe Davis : chaque partie comporte 4 simples et un double.



Article 5 :

Le juge arbitre du tournoi sera Madame Yolaine MOREAU (licence n° 742530 au club de TT GERLAND).
Le juge arbitre adjoint du tournoi sera Monsieur Benjamin DELENCLOS (licence n° 742761 au club de T.T. Les Geckos).

Article 6 :

La limite de classement par équipes (la somme des points de chaque joueur) est de **2599 points** (points officiels au 01.01.2019). La limite de classement par joueur est de 2099 points.

Article 7 :

Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points et sans handicap.

Article 8 :

Le déroulement du tournoi sera :

- 7h00 : ouverture du gymnase
- 7h45 à 8h15 : pointage et vérification des équipes
- 8h15 à 8h30 : tirage au sort en présence des capitaines à la table du juge arbitre
- **8h30 : début du tournoi**
- **13h00 : pause repas**
- 21h 30 : fin du tournoi et remise des prix (présence obligatoire de toutes les équipes)

Article 9 :

Le tournoi se déroule en **8 tours de 1h20 à 1h35 chacun**, avec fin du tour à la cloche. Lors de chaque tour, deux équipes se rencontrent selon la formule Coupe Davis (4 simples +1 double).

➤ Pour les tours 1 à 6, les 32 équipes se rencontrent par tirage au sort intégral aléatoire.
Ce tirage est déterminé par le numéro d'équipe tiré au sort par chaque équipe au moment du pointage.

A l'issue de ces 6 tours, nous établissons un classement général.

Pour chaque tour, une victoire de l'équipe rapporte 3 points, une défaite rapporte 1 point. Un classement général est calculé sur le total des points des équipes après ces 6 tours.

Afin de départager les équipes qui seraient ex aequo à l'issue de ce classement, nous attribuons pour chaque tour des **points-rencontre**. Lors d'une rencontre entre deux équipes, les points-rencontre sont établis suivant le score de la rencontre, selon le tableau suivant :

Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre
5-0	+16 PR	3-2	+11 PR	2-1	+8 PR	1-2	+5 PR	0-4	+2 PR
4-1	+14 PR	3-1	+10 PR	2-3	+7 PR	0-3	+4 PR	0-5	+1 PR
4-0	+12 PR	3-0	+9 PR	1-3	+6 PR	1-4	+3 PR		

Exemple : Une équipe qui a gagné ses 2 premiers tours 4-1 aura donc 6 points, et +28 points-rencontres en cas d'égalités avec une autre équipe à 6 points.

Si des équipes sont à égalité de points, et à égalité de points-rencontres, le départage se fait dans l'ordre suivant :

- 1) le plus grand nombre de matchs gagnés durant les 6 tours,
- 2) la plus grande différence de sets gagnés/perdus durant les 6 tours,
- 3) la plus grande différence de points gagnés/perdus durant les 6 tours,
- 4) tirage au sort



- Pour les tours 7 et 8, des groupes de 4 équipes sont constitués suivant le classement général à l'issue des 6 premiers tours.

Les 4 premiers du classement général s'affrontent pour la première place du tournoi, les 4 suivants s'affrontent pour les places 5 à 8, etc.

Les confrontations pour le tour 7, pour chaque groupe de 4 équipes, sont tirées au sort. Les 2 vainqueurs par groupe de 4 équipes du tour 7 se rencontrent pour le tour 8 pour les finales de groupes.

Article 10 :

Les tours 1 à 8 durent entre 1 heure 20 et 1 heure 35 mn, la durée étant décidée par le Juge-Arbitre, et se terminent à la cloche. Il n'y aura pas de temps mort durant les 10 dernières minutes.

Article 11 :

- Pour les tours 1 à 8, si deux équipes n'ont pas terminé leur rencontre à la cloche, elles sont départagées de la façon suivante :
 - Au cours du quatrième match, celui-ci n'est pas pris en compte : l'équipe menant 2/1 gagne
 - A la fin du quatrième match à 2/2, si le cinquième match n'est pas commencé, l'équipe vainqueur sera désignée aux sets. Meilleure différence sur l'ensemble des 4 premiers matchs joués, si égalité, meilleure différence aux points sur l'ensemble des 4 premiers matchs joués
 - A 2/2 après le quatrième match, au cours du cinquième match, le joueur qui mène gagne le match (aux sets, et si égalité aux points). Celui-ci compte pour le résultat mais pas pour l'homologation individuelle
 - En cas d'égalité parfaite durant le cinquième match (aux sets et aux points), un point décisif sera fait, ce point compte pour le résultat mais pas pour l'homologation individuelle

Article 12 : **Les inscriptions se font par mail** ou par courrier, et seront validées selon leur ordre d'arrivée. Attention : aucune inscription ne sera prise le samedi matin sur place.

Les inscriptions seront clôturées lorsque le nombre d'équipes inscrites sera de 32, plus une liste d'équipes remplaçantes en cas de désistement, et au plus tard le vendredi 22 Février 2019 à 18H00.

Article 13 :

Le montant de **l'inscription est de 50 euros par équipe**.

Article 14 :

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "*Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.*". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fft.com/reglements/regles_jeu.htm

La ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et ni les joueurs, ni les organisateurs ne pourront s'y opposer.

Article 15 :

La dotation du tournoi est de 580 euros en espèces, plus des lots divers et coupes pour une dotation totale d'environ 1300 euros.

Toutes les équipes auront un lot, et tous les vainqueurs des groupes de 4, aux tours 7 et 8, seront récompensés.



Article 16 :

Les résultats seront pris en compte par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table pour les classements.

Article 17 :

L'arbitrage sera assuré par les joueurs.

Article 18 :

Une tenue sportive et le port de chaussures de sport sont obligatoires.

Article 19 :

Les balles sont fournies par les joueurs, et seules les balles plastiques sont autorisées.

Article 20 :

Le club de Tennis de Table Les Geckos et la ville de Reignier déclinent toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

Article 21 :

Une buvette avec sandwiches, boissons et petite restauration sera en place au gymnase toute la journée. De plus, un repas sera organisé pour le midi.

Article 22 :

Le vin d'honneur et la remise des récompenses sont prévus à 21h 30.

Article 23 :

Tous litiges seront traités par le juge arbitre et les organisateurs. Leurs décisions seront irrévocables.

Article 24 :

L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

Article 25 :

Infos utiles :

Pour toutes les inscriptions et règlements :

Correspondant du club : Didier MANHES :

- adresse postale : 884 route des Granges 74130 Contamine-Sur-Arve
- courriel : **ttlesgeckos@gmail.com**

Responsable du tournoi : DELENCLOS Benjamin 06.18.38.48.59

Toutes les infos et inscriptions sur notre site internet :

<http://www.lesgeckonheurs.com>